20 nov 2002 -16:00

Appartient à Compte rendu de la réunion

Sommet de l'OTAN

Le Conseil des Ministres a entendu une communication concernant la rencontre au sommet, réunissant les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui doit se tenir à Prague (Tchéquie) ces 21 et 22 novembre.

Le Conseil des Ministres a entendu une communication concernant la rencontre au sommet, réunissant les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui doit se tenir à Prague (Tchéquie) ces 21 et 22 novembre.

Trois thèmes majeurs sont à l'ordre du jour de ce Sommet de l'OTAN: *."De nouveaux membres ": l'élargissement à sept nouveaux membres l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Slovénie et la Roumanie).* ."De nouvelles relations": des partenariats avec les trois pays candidats qui ne peuvent pas (encore) devenir membres (la Macédoine, l'Albanie et la Croatie) , avec la Russie, avec l'Ukraine, avec les pays méditerranéens, avec les pays partenaires, avec l'Union européenne; * ."De nouvelles capacités": la force de réaction de l'OTAN, la défense face au terrorisme, une nouvelle structure de commandement (la MissileDefence). Le Gouvernement belge est fortement attaché au caractère collectif et défensif de l'Alliance atlantique. Il soutient l'évolution de l'OTAN, depuis la fin de la Guerre froide et la chute du Mur de Berlin, à savoir l'élargissement des missions pour y inclure la gestion de crise et les opérations de paix (La Belgique défend par ailleurs le développement d'une identité européenne en matière de défense, tout en maintenant néanmoins. Elle estime qu'il faut tendre vers une complémentarité entre l'Union européenne et l'OTAN , permettant aux deux organisations de se renforcer mutuellement. La Belgique soutient l'adhésion des sept nouveaux Etats membres cités et la politique de la "porte ouverte" menée par l'OTAN. Elle s'engagera à contribuer l'amélioration des capacités de l'Alliance à la hauteur des demandes spécifiques adressées par le Secrétaire général, pour autant que la charge financière à assumer soit équitable.La Belgique approuve aussi les lignes générales de la nouvelle structure de commandement de l'OTAN. Elle marque son accord avec la nouvelle étude de faisabilité concernant un projet global de défense par missiles, qui devrait protéger non seulement les unités de combat déployées mais également le territoire et les centres de population des alliés au .sein de l'OTAN.En matière de lutte contre le terrorisme, après le 11 septembre aucun nouveau concept stratégique ne devrait être discuté à Prague, mais bien un concept militaire pour la défense contre le terrorisme qui eng1obe un paquet de mesures qu'approuve la Belgique, qui soutient également le paquet de réformes, moyennant le maintien de la règle du -consensus pour les décisions importantes. A noter que l'Irak ne figure pas à l'ordre du jour des travaux mais qu'il sera probablement le sujet de discussion lors du lunch du 21 novembre. : Le gouvernement belge s'est déjà exprimé en faveur des voies diplomatiques et de l'application des règles de droit international. Il convient d'épuiser d'abord les voies ,pacifiques. C'est pour cette raison que les inspecteurs en désarmement des Nations Unies doivent pouvoir accomplir leur mission de manière inconditionnelle et sans entrave. Cette option peut également aboutir à un engagement militaire, mais il revient au seul

Conseil de Sécurité des Nations Unies de tirer les conclusions quant aux actions à prendre ultérieurement..

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2020 - news.belgium.be